

# Le burn-out y fait aussi des ravages!

Il est responsable, en 2015, de 30.000 jours d'absence parmi les fonctionnaires

**L**e burn-out fait aussi des ravages parmi les fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles : il est responsable de 30.468 jours d'absence en 2015 et son coût est ainsi estimé à 3.869.436 euros.

D'après les explications fournies par le ministre du Budget et de la Fonction publique, André Flahaut, « ce budget est une approximation obtenue en multipliant le coût journalier moyen d'un membre du personnel par le nombre de jours d'absence lié au burn-out. Celui-ci ne tient donc pas compte des membres du personnel contractuels qui tombent à charge de la mutuelle après une absence de plus de 30 jours ouvrables ».

## ABSENTÉISME « LIMITÉ »

C'est d'autant plus impressionnant que le nombre de jours d'absence pour raisons médicales, en 2015, toutes pathologies confondues, a été estimé à un peu plus du double : 64.386 jours ouvrables, ce qui concernait 631 personnes et représentait un taux d'absentéisme de 4,62 %.

Un pourcentage dont les fonctionnaires de la Fédération n'ont pas à rougir, puisqu'il est infé-

rieur au taux constaté dans de nombreuses autres administrations : le Medex, le service d'expertise médicale du SPF Santé publique, annonçait ainsi un taux d'absentéisme de 5,98 % en 2015. la Région wallonne évoquait même 7,65 %.

« Nous n'avons pas de secret : ce sont les processus mis en œuvre qui portent leurs fruits », commente André Flahaut. « Nous avons mis en place des cellules d'écoute qui permettent aux gens qui ne se sentent pas bien d'en parler. On a ainsi anticipé certains problèmes. »

Le ministre reste toutefois prudent. Tout d'abord parce que les chiffres qu'il a lâchés en réponse à une question parlementaire du député Olivier Destrebecq (MR) concernent l'absentéisme de longue durée, soit à partir d'un mois de certificats consécutifs. Les taux d'absentéisme de courte durée seraient légèrement moins favorables, tout en restant visiblement un peu inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres administrations.

L'autre raison de sa prudence est l'augmentation des statistiques au cours des trois dernières années : les 64.386 jours de l'an dernier, bons pour 4,62 % d'absentéisme sont sensiblement su-

périeurs aux 40.781 jours ouvrables (375 personnes) et 3,26 % pour 2014 et c'était encore

**André Flahaut :**  
« Avec nos cellules d'écoute, on a pu anticiper des problèmes »

moins en 2013 : 36.605 jours d'absence pour raisons médicales, soit 328 personnes touchées et 2,93 % de taux d'absentéisme.

Il faut, bien sûr, avoir l'honnêteté de dire que 6 à 700 personnes des maisons de justice sont reprises dans les chiffres depuis 2015 (elles sont donc additionnées aux 5.100 fonctionnaires de la Communauté française... ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, si vous préférez).

## MENACE POUR LE PRIVÉ AUSSI

« Le phénomène du burn-out se développe un peu partout. Cela doit faire réfléchir tous les responsables, que ce soit dans l'administration ou dans le secteur privé », conclut André Flahaut. ●

DIDIER SWYSEN

## Un million de jours de maladie

### Enseignants : 5,8 % d'absentéisme

On parle bien, dans l'article ci-contre, des 5.800 fonctionnaires de l'administration de la Fédération et des maisons de justice. Pas des 100.000 enseignants qui dépendent aussi de la Fédération. Ici, les taux tournent habituellement autour des 5 %, ce qui signifie 5 jours d'absence pour maladie sur 100 jours à prester (ou 9 jours en moyenne par année scolaire). La ministre Schyns (Éducation) avait relevé ce taux à

5,8 %, dans sa dernière communication sur le sujet. Elle relativisait ainsi l'info qui annonçait que les enseignants avaient loupé plus d'un million de jours de classe pour cause de maladie. « L'analyse des chiffres collectés par Medconsult montre qu'ils sont en réalité moins souvent absents que le personnel d'autres organismes publics, voire privés, aussi contrôlés par Medconsult où le taux atteint parfois 7,4 % », affirmait-elle. ●